PAR Tofd: UTATIS





MENSUEL DE VOS ELUS CFDT DU CSE SOPRA STERIA 125

CLIQUEZ ICI POUR EN SAVOIR + SUR NOTRE NOUVEAU VISUEL!

10EME DE CONGE PAYE



Une nouvelle ligne devrait apparaître sur votre bulletin de salaire de juillet. Cette ligne correspond au 10ème de congé payé. Mais quésako?

Selon les disposition du code du travail « le congé annuel donne droit à une indemnité équivalente au dixième du salaire brut total perçu pour le salarié en

cours de la période de référence (1er juin au 31 mai). Cette indemnité ne peut être inférieure au montant de la rémunération qui aurait été perçue pendant la période de congé si vous aviez continué à travailler. Ainsi, à la fin de la période, c'est-à-dire au 31 mai de chaque année, lorsqu'il est fait le décompte des congés payés de l'exercice, une comparaison est effectuée entre :

- La valeur du dixième du salaire brut annuel perçu par le salarié pendant la période de référence de l'année N-1 (du 1er juin au 31 mai).
- Le maintien du salaire correspondant au nombre de jours de congé pris au cours de la période de l'année N.

En congés, je peux gagner plus... mais pas moins qu'une journée travaillée! il est fort à parier que vous avez le droit à une régularisation. Par toutatis, vérifiez votre bulletin de salaire. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

RTTH

Le mois dernier, nous avons tous été contraints de prendre tous nos jours de RTT. Cette situation était très étonnante, voire inquiétante.

Certains responsables ont répandu l'information que c'était lié à la clôture des comptes de fin juin, laissant supposer que Sopra Steria l2S se trouvait dans une situation financière difficile. La direction indique avoir effectivement rappelé aux managers la possibilité de demander aux employés de prendre tous leurs jours de RTTH, conformément à l'accord sur le temps de travail en vigueur.

Cependant, elle précise que ce n'est pas une mesure générale, mais plutôt une incitation à une bonne gestion des jours d'absence, afin d'anticiper de ne pas les concentrés en fin d'année. Tout va bien, comme sur des roues de chars romains, haha!



Les élections professionnelles arrivent à grand pas, c'est l'opportunité de devenir candidat à la **CFDT**. Vous bénéficierez de notre soutien et de notre expérience pour vous impliquer dans la campagne électorale et pour défendre les droits des salariés.

En étant représentant de la **CFDT**, vous aurez accès à des formations et à des ressources pour mieux comprendre nos droits et vous épanouir professionnellement.

Ensemble, nous pouvons faire la différence. Rejoignez la **CFDT**, 1er syndicat de France dès maintenant et contribuons ensemble à défendre les droits des salariés et à améliorer notre avenir professionnel. Contactez-nous pour discuter de cette opportunité! Unis comme des gaulois, la force est de notre côté :

N'hésitez pas à prendre contact avec vos élus CFDT!

SALAIRE, OU EN ETES-VOUS ? DEMANDEZ VOTRE POSITIONNEMENT!

Pour recevoir les nouvelles et infos de dernière minute par vos élus CFDT, il faut être inscrit sur l'Essentiel!

AUTRES ARTICLES INTERESSANTS

A lire: Protégez-vous! Adhérez!

A lire: Quelles sont les valeurs de la CFDT?

A lire: Elections CSE 2023 : pourquoi pas vous ?!

A lire: UN CLIC pour lire notre COMMUNICATION SYNDICALE de Juillet



ABONNEZ-VOUS À NOTRE L'ESSENTIEL pour recevoir les communications CFDT

en envoyant un mail à <u>dscfdtsoprasteria@gmail.com</u>
Consultez notre site internet : <u>www.cfdt-soprasteria.l2S.com</u>
Pour nous contacter : <u>contact@cfdt-soprasteria-i2s.com</u>



